

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCACTION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Murièle ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 8023 Objet : Fonctionnement 2024 Leader

Le territoire de la Corse Orientale est lauréat du programme Leader depuis avril 2016. La communauté de communes Fium'Orbu Castellu est la structure support de l'animation, la gestion administrative et financière du programme.

Il convient aujourd'hui de valider le plan de financement pour l'animation et de gestion du programme Leader pour l'année 2024.

Le Président propose la délibération suivante :

Le conseil communautaire approuve le projet portant sur l'animation et la gestion du programme LEADER pour un montant de **90 715€ TTC**. Il comprend les frais de personnel et de déplacement et les frais inhérents à l'animation du réseau Ecotourisme Corse Orientale.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de financement	
Feader	72 572,00 €
CDC	9 071,50 €
Comcom	9 071,50 €
TOTAL	90 715,00 €

Le conseil communautaire assure avoir les ressources budgétaires pour assumer les dépenses induites par le projet, remboursables par les fonds sollicités dans les conditions prévues au PDRC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan de financement précité ;
- **Valide** la proposition de délibération
- **Autorise** Monsieur le président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI